

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du

Conseil Municipal du 24 Mars 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le dix-sept mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - SAUVAGE Joël - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - SCHERER Murielle - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - DEPRET Annabelle - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

HOUREZ Dominique	à	KERN Claudine
DAMIEN Jean-Marc	à	ZOCCALI Claudine
DUDKOWIAK Claudine	à	LASSELIN Marie-Jeanne
VALIN Jean-Christophe	à	APRILE Corinne

Absente : BAJEART Christine

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien

18 h 40 : Arrivée de Monsieur DAMIEN Jean-Marc après le vote du point 2
- Compte Administratif

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Julien BARBIEUX est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs remarques quant au Procès-Verbal de la séance du 24 février 2022.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'Unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

- 1- COMPTE DE GESTION 2021
- 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- 3- AFFECTATION DES RESULTATS 2021
- 4- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022
- 5- BUDGET PRIMITIF 2022
- 6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022
- 7- CONTRIBUTION AU PROFIT DE L'AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE CRISES HUMANITAIRES
- 8- DEMANDE DE SUBVENTION - ADVB - VIDEO-PROTECTION PHASE 3
- 9- PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES ENVERS LES AGENTS

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

XXXXXXXXXXXX

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'Unanimité, les points suivants :

- 1- COMPTE DE GESTION 2021
- 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- 3- AFFECTATION DES RESULTATS 2021

4- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de maintenir les taux d'imposition à l'identique de l'année 2021, soit :

Foncier bâti : 46,14 %
Foncier non bâti : 105.88 %.

5- BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de Budget Primitif 2022 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement 4 075 975.20 €
- Section Investissement 1 873 702.96 €
- Total du Budget 5 949 678.16 €

L'Assemblée procède au vote comme suit :

Abstentions : 4

Contre : 1

Pour : 21

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le Conseil Municipal se prononce sur les demandes de subvention des associations étudiées en Commission des finances du 10 Mars 2022 comme suit :

Désignation de l'Association	Total subvention 2022	Nombre de voix
Article 6574 du BP 2022		
Activités Physiques d'entretien	930,00	NPPV** : FLOUQUET J / POUR : 25
Amicale des anciens sapeurs pompiers	700,00	NPPV : MORTREUX J-M / POUR : 25
Association des Amis des Ecoles d'HERIN	1075,00	NPPV : BARBIEUX J., SCHERER M., ZOCCALI C., PAQUE M-C., FILMOTTE M. / POUR : 21
Chasse Détente et Pêche	1075,00	NPPV : FILMOTTE M. / POUR : 25
Comité des Festivités Hérinoises	790,00	NPPV : KERN C. + Proc. HOUREZ D. , FLOUQUET M-J., SANS P., LASSELIN M-J. + Proc. DUDKOWIAK C./ POUR : 20
FJEP Basket*	1580,00	Unanimité
FNACA	1000,00	Unanimité
Harmonie Batterie Fanfare Municipale*	1790,00	NPPV : MORTREUX J-M., KERN C. + Proc. HOUREZ D. / POUR : 23
Hérin Aubry Culture Loisirs Evasion	2795,00	NPPV : SANS P., FILMOTTE M. , BARBIEUX J. / POUR : 23
Hérin's Eagles Country	1000,00	Unanimité
Hérin Mains Vertes	570,00	NPPV : SANS P., PAQUE M-C., SCHERER M. / POUR : 23
Hérin USTT	1580,00	Unanimité
Les amis de la pétanque Hérinoise	1150,00	NPPV : VALIN J-C. (proc. APRILE C.) POUR : 25
Les Flammes Hérinoises	1720,00	NPPV : KERN C. + Proc. HOUREZ D./ POUR : 24
Les Mains Agiles*	1000,00	Unanimité
Les p'tits poucets*	645,00	NPPV : FILMOTTE M. / POUR : 25
Société colombophile	1075,00	Unanimité
Société de Chasse "Les Montagnes"*	290,00	Unanimité
Société de Chasse d'Hérin*	290,00	Unanimité
S/Total 1	21 055,00	
Coopérative Ecole F.J.CURIE	1 000,00	Unanimité
Coopérative Ecole G.PERI	1 000,00	Unanimité
Coopérative Ecole BARBUSSE MICHEL	1 300,00	Unanimité
S/Total 2	24 355,00	
Musicos Maxima Hérin	200,00	Unanimité
Papillons Blancs Denain	200,00	Unanimité
APF France	200,00	Unanimité
Secours Catholique	200,00	Unanimité
CAPER	200,00	NPPV : KERN C.+ Proc. HOUREZ D./ POUR : 24
Restaurants du Cœur	200,00	Unanimité
Total	25 555,00	
Article 657362 du BP 2022		
Subvention au CCAS	40 000,00	NPPV : HOUREZ D. (proc. KERN C.) / POUR : 25

7- CONTRIBUTION AU PROFIT DE L'AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE CRISES HUMANITAIRES

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'UKRAINE, victimes du conflit, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) propose aux Collectivités Territoriales de contribuer financièrement au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde et exprimer concrètement leur solidarité.

L'assemblée décide à l'Unanimité de participer à cette action en octroyant la somme de 1000 euros au FACECO - Action Ukraine.

8- DEMANDE DE SUBVENTION - ADVB - VIDEO-PROTECTION PHASE 3

Dans le cadre du projet de déploiement de la vidéo-protection phase 3, l'Assemblée est informée que la Commune satisfait aux critères d'éligibilité à la dotation relative à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B.),

Le Conseil Municipal à l'Unanimité décide :

- d'approuver ledit projet,
- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord l'octroi de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, pour cet investissement.

9- PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES ENVERS LES AGENTS

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'octroyer le bénéfice de prestations d'action sociale proposées par Monsieur le Maire aux agents de la commune.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Sont présentés les comptes - rendus des Commissions suivantes :

- Fêtes du 3 Mars 2022
- Finances du 10 Mars 2022

Des observations sont formulées sur le compte-rendu de la Commission de finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.

Le Secrétaire de séance,

Julien BARBIEUX



Le Maire,

Jean-Paul COMYN